> TEXTE D'ORIENTATION : FRONT UNIQUE

LA TÂCHE DU *43° CONGRÈS DU SNCS-FSU* EST DE TIRER LE BILAN :

POURQUOI CHIRAC ET SON GOUVERNEMENT ONT-ILS PU FAIRE VOTER LEUR LOI DE *PROGRAMME POUR LA RECHERCHE* ?

LA DÉFENSE DES PERSONNELS TITULAIRES ET PRÉCAIRES EXIGE :
- LA RUPTURE DE LA DIRECTION DU SNCS-FSU AVEC LE GOUVERNEMENT
- LE FRONT UNIQUE DES DIRECTIONS SYNDICALES DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLICS (FSU, CGT, CGT-FO, UNEF) CONTRE SA POLITIQUE

Une loi de démantèlement et de désagrégation totale de la Recherche publique telle que fondée en 1945, une loi de précarisation massive, de cassage des statuts, de dynamitage de l'université

Elu en 2002, Chirac et ses gouvernements au service du patronat n'ont eu de cesse d'appliquer rigoureusement leur programme de destruction des conquêtes des travailleurs sur tous les terrains (retraites, Sécurité sociale, Code du travail, libertés démocratiques, etc. Les organismes publics de recherches et de l'université n'y ont pas échappé.
Il faut le dire : cette loi votée le 4 avril 2006 est un succès pour Chirac-Villepin-Sarkosy et le patronat, une défaite pour tous les personnels de la Recherche publique, doctorants compris.
En effet, cette loi, en instaurant une série de nouvelles structures qui, de droit public -les EPCS (Etablissement Public de Coopération Scientifique)- ou de droit privé -les RTRA (Réseau Thématique de recherche Avancée)- est axée sur la généralisation à une échelle jamais vue de l'embauche de **personnels précaires** sur statut de droit privé au sein de la fonction publique, **sur la soumission** de tous les chercheurs, ITA, enseignants aux lobbies industriels et potentats régionaux. L'instauration de *fondations* (désengagement financier d'Etat) et les PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) vont aussi favoriser la suppression, le charcutage de centaines de labos dans les universités -une *mutualisation* des moyens humains, techniques et financiers, pour les réduire- tout en rendant ces dernières plus ***autonomes.*** Le tout en cassant les diplômes nationaux reconnus dans les Conventions collectives pour pouvoir *diminuer le coût du travail*. La **précarisation des jeunes** entame le concassage des **statuts** des travailleurs -des EPST comme du CNRS acquis seulement en 1983-.
L'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) est une **machine de guerre à fabriquer 10 000 *chercheurs-kleenex*** jetables au bout de 1 à 3 ans au lieu du *statut de chercheur permanent de la fonction publique*, arraché au patronat par les personnels avec leurs syndicats.
Gouvernement et patronat veulent inculquer à la jeunesse qu'elle doit accepter de rester précaire sa vie durant. L'ANR est aussi une machine à diminuer sévèrement les crédits d'Etat annuels versés aux labos, à inculquer une *culture de projets* par ces financements au coup par coup sous condition d'alliance avec le privé, fondée sur la mise en concurrence des chercheurs entre eux. Enfin, comme police de surveillance de la bonne application de sa loi, le gouvernement s'est doté d'une Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), devant instituer une évaluation sur critères patronaux (rentabilité, brevets,…) sabrant le critère d'avancée des connaissances. C'est par cette Agence que *sanctions financières* et *salaire au mérite* devraient être institués pour mettre au pas personnels et laboratoires. **Telle est la Notre Congrès doit prendre la mesure de cette offensive majeure vécue par les personnels et répondre à : comment en est-on arrivé là ?**

Les personnels, les doctorants ont tenté de s'opposer à cette politique

Ces dernières années, pour défendre des conquêtes sociales chèrement arrachées, les salariés, dont les personnels de la recherche publique, se sont mobilisés à plusieurs reprises par centaines de milliers –voire millions- contre le gouvernement: en 2003 sur la loi contre les retraites par répartition ; en 2004 avec les doctorants pour *un plan d'embauches massif sur postes statutaires, l'augmentation des crédits d'Etat aux* labos, *contre la précarisation* ; en 2006 contre sa *loi* dite *sur l'égalité des chances* (LEC) sabrant la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, instaurant le travail de nuit pour les enfants dès 15 ans… dont la mobilisation du 4 avril, jour du vote de cette loi. Mais chacun constate que **ces mobilisations n'ont pas permis d'obtenir satisfaction : pourquoi ?**

L'arme du gouvernement contre les salariés : le « *dialogue social* »

Dès les premiers mouvements des doctorants, le collectif *Sauvons la Recherche* (SLR) est né. Il a pu apparaître opposé à la politique gouvernementale. Pourtant son objectif a toujours été de participer à l'élaboration d'une loi: *nous vous appelons à soutenir cette demande responsable* ***d'une bonne loi*** *pour la recherche* (SLR,19/5/05), s'opposant ainsi aux revendications des doctorants qui mettaient à mal toute la politique de Chirac (postes et financements publics). SLR a ainsi détourné la mobilisation naissante sur *pour une réforme de la recherche ; réforme* jamais demandée par les doctorants, ni par les personnels. Pour ce faire, ils ont mis en place avec le gouvernement des *Etats généraux* (oct. 2004), point d'orgue de la préparation de la future loi, où siégeaient à la tribune Fillon et d'Aubert, ministres de Chirac.
Sans ambiguïté possible, SLR dialoguait avec le gouvernement : *Je m'adresse aux élus et aux responsables politiques de notre pays. Vous allez écrire un texte de loi.* ***Nous avons travaillé pour vous.*** (Allocution finale SLR-*Etats généraux*) et conseillait Chirac: *La sagesse politique voudrait que les conclusions du document soient prises en*

compte par le gouvernement. (Rapport EG). Comme si Chirac pouvait satisfaire les revendications des salariés, des doctorants ! Jusqu'au vote de la loi, SLR a participé aux *Comités de suivi de la loi.* En 2006 conformément à : ***nous reconnaissons et saluons sans réserve les avancées, résultat du dialogue avec le gouvernement*** (SLR, 19/5/05) SLR n'a pas changé et déclare dans une *lettre ouverte* à Sarkozy (sic): *aucune réforme de fond des universités et des EPST ne réussira sans passer par un dialogue réel avec les intéressés.* (9 octobre 2006)

Le SNCS privé de jouer son rôle de défense des personnels : une contradiction majeure

Le SNCS pouvait-il jouer son rôle de défense des personnels alors que sa direction, avec les autres directions syndicales de la Recherche et de l'université, s'est détournée des revendications des doctorants et des personnels en mettant le syndicat à la remorque de SLR sur l'orientation: *Le syndicat doit s'engager pleinement dans les États généraux.* (CA SNCS 13/3/04) et sur *Nous voulons une loi pour la recherche* (SNCS-Hebdo, 1/4/05) ? **Cette orientation pour une *bonne loi* s'oppose aux buts du syndicat:** elle prive les personnels d'utiliser leurs syndicats pour combattre les *contre-réformes* gouvernementales, elle enferme le syndicat dans les structures de participation sans lesquelles le gouvernement n'aurait pas pu promulguer sa loi ni et la *réforme du CNRS* qui l'a précédé. Par exemple, les PRES élaborés par les *Etats généraux* sont confortés par 2 membres des BN du SNCS et SNESUP: *la réussite des PRES, c'est aujourd'hui, le contrepoids à la sélection néodarwinienne que promeut la création des RTRA* (VRS, déc. 2006).
Ainsi, la direction sortante et des élus syndicaux dans les instances de co-gestion du CNRS (CA, CS, CN, CPCN…) ont pris une part active aux divers *comités de suivi, commissions, groupes de travail* sur les thèmes de la loi *–pôles, évaluation, agence, instituts Carnot…-*, et non sur les revendications. Ce *dialogue social* permanent (qui n'a rien à voir avec des *négociations*) fut tel que le gouvernement, satisfait, appellera sa loi *Pacte.* Aussi ce dialogue doit-il être ponctué -pour les personnels- de manifestations de rue *afin que la loi puisse être mise en œuvre dès 2006* (intersyndicale, 18/4/05), donc pour que Chirac applique sa politique plus vite.

Le gouvernement a parfaitement conscience que la participation des dirigeants syndicaux lui est indispensable: *les changements de fond ne se décrètent pas exclusivement du sommet.* ***Il faut un élan partagé, il faut des relais***. (Fillon Le Monde 03/12/05). En acceptant de s'impliquer dans la mise en place des contre-réformes, les directions syndicales dévoient le rôle du syndicat. C'est pour ces raisons que, au moment même où des centaines de milliers de manifestants exigeaient le *RETRAIT du CPE et de la LEC,* la direction sortante du SNCS n'appellera jamais au *RETRAIT du projet de loi sur la recherche.*

Les représentants syndicaux des instances de gestion appliquent la loi contre les personnels

La loi est passée. Et c'est maintenant que le BN sortant propose *l'abrogation de la loi* –tâche inaccessible à l'heure actuelle vu que le *retrait* de la loi n'a pas été acquis-. Mais pendant ce temps, les élus syndicaux appliquent la loi dans toutes les instances du CNRS, des CA universitaires. Ils appliquent le cassage des labos, ils entérinent la précarisation, ils créent les PRES, les RTRA… **Est-ce le rôle des syndicats ?** Inversement, le SNCS a donc les moyens de s'opposer concrètement à la politique de Chirac-Villepin-Sarkosy en commençant par se prononcer contre tout le contenu de la loi, **en démissionnant tous ses élus** -à tous les niveaux-, en réalisant le Front unique de tous syndicats (recherche et université) pour qu'ils fassent de même. Ainsi commencerait à être inversé le rapport de force pour défendre les personnels, titulaires et précaires.

Elections présidentielles : pour défendre les personnels, le syndicat peut-il rester neutre ?

Notre congrès se tiendra à la veille des élections présidentielles. En 2002 les salariés se rappellent comment ils ont appris à leur dépens le résultat de cette *neutralité* de leurs organisations syndicales –dont la direction du SNCS-, refusant de se prononcer, avant le 1er tour, contre les candidats du patronat. *Neutralité* qui s'est vite transformée en un appel (indirect) à voter Chirac, candidat de l'UMP au 2ème tour. Aujourd'hui, afin de mettre un terme au train de contre-réformes ultra-réactionnaires subies par les travailleurs et les jeunes de la Recherche publique, y a-t-il d'autre choix pour le Congrès du SNCS que de battre les candidats UMP, UDF,…, en utilisant les partis issus du mouvement ouvrier -PS, PCF-, en appelant à voter pour eux au 1er tour, et en faveur du candidat d'un de ces partis arrivé en tête pour le second tour ? Ensuite, sans distiller aucune illusion sur ces partis (qui ont déjà géré les intérêts du capitalisme français une fois au pouvoir), travailleurs et jeunes auront à se mobiliser avec leurs syndicats unis pour exiger d'eux qu'ils rompent avec les besoins du patronat, qu'ils satisfassent les revendications des chercheurs, des doctorants, de tous les travailleurs, qu'ils commencent par abroger toutes les lois votées par les gouvernements de Chirac depuis 2002 (retraites, Sécurité sociale, loi contre la Recherche publique,…etc.)

Pour tirer cet indispensable bilan, pour que le SNCS joue son rôle de défense des personnels et des organismes et se mette en ordre de bataille pour combattre cette loi, pour en finir avec la politique ultra-réactionnaire du gouvernement, un préalable : rupture de la direction du SNCS-FSU.

Syndiqués, pour manifester votre refus de l'orientation actuelle de la direction sortante du syndicat :

- Votez contre le rapport d'activité sortant ;
- Votez pour le texte d'orientation du courant *Front Unique.*
- Prenez contact avec ses représentants à la CA: G. Selleron, M-C. Saint-Lager.